



Bureau
international
du Travail
Genève

Migration et travail des enfants

Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte

Document de travail

Par Hans van de Glind

Septembre 2010

Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2011
Première édition 2011

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC, Hans van de Glind

Migration et travail des enfants – Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte / IPEC; Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants - Genève: OIT, 2011 - 28 p.

ISBN: 978-92-2-224197-2 (Print)

ISBN: 978-92-2-224198-9 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

migration / migration de main-d'œuvre / travail des enfants / enfants / enfant travailleur / pays en développement - 14.09.1

Disponible aussi en anglais: *Migration and child labour - Exploring child migrant vulnerabilities and those of children left-behind*, ISBN: 978-92-2-124197-3 (Print); 978-92-2-124198-0 (Web PDF), Genève, 2010; et en espagnol: *Migración y trabajo infantil – Análisis de las vulnerabilidades de los niños migrantes y niños que quedans atrás*, ISBN: 978-92-2-324197-1 (Print); 978-92-2-324198-8 (Web PDF), Genève, 2011.

Données de catalogage du BIT

Remerciements

Ce document a compté avec la contribution de Jacqueline Demeranville. L'auteur remercie les personnes suivantes pour leurs commentaires et contributions: Federico Blanco, Sophie de Coninck, Guillermo Dema, Lisa Eklund, Manuel Garcia, Frank Hagemann, Sherin Khan, Akky de Kort, Yoshie Noguchi, Jesús de la Peña, Wahidur Rahman, Furio Rosati, Ben Smith, Kathleen Speake, Patrick Taran, Paola Terminé et Makan Traoré.

Les commentaires sur ce document de travail sont les bienvenus et peuvent être envoyés à: vandeglind@ilo.org.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipecc

Disponible uniquement en version PDF
Photocomposition par le Bureau de l'IPEC à Genève

Table des matières

Pages

Résumé	v
Introduction.....	1
1. Migrations familiales	2
Migrations saisonnières.....	2
Statuts migratoires et niveaux de protection.....	3
Accès à l'éducation.....	4
2. Les migrations indépendantes des enfants	5
Migrations internationales des enfants	5
Migrations internes des enfants.....	6
Déterminants des migrations indépendantes des enfants	7
Résultats probables des migrations d'enfants indépendants.....	10
3. Enfants laissés pour compte par des parents migrants	12
La crise financière mondiale, les migrations, les transferts d'argent et le travail des enfants.....	14
4. Implications politiques et route à suivre	15
Considérations politiques génériques concernant les enfants migrants indépendants et ceux qui migrent avec leurs familles	15
Considérations politiques spécifiques concernant les enfants qui migrent avec leurs parents.....	19
Considérations politiques spécifiques au sujet des enfants migrants indépendants	19
Enfants laissés pour compte par des parents migrants et gestion des transferts d'argent.....	20

Résumé

Ce document de travail cherche à décrire les liens existants entre la migration et le travail des enfants en examinant des données secondaires des enfants qui migrent avec ou sans leur famille et celles des enfants laissés pour compte par leurs parents migrants.

Dans un contexte de migration de presque un milliard de personnes – tant à l'intérieur d'un pays qu'au-delà des frontières nationales – le document décrit en particulier comment certaines formes de migration familiale saisonnière et de migration indépendante des enfants créent des vulnérabilités extrêmes au travail des enfants. Alors que les conclusions ne sont pas unanimes, il mentionne encore un ensemble d'études confirmant que les transferts d'argent ont contribué à prolonger l'éducation et à réduire le travail des enfants.

Le document remarque que les politiques migratoires des gouvernements doivent respecter leurs obligations selon la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138 de 1973) et sur les pires formes de travail des enfants (n° 182 de 1999), garantissant que les droits des enfants, y compris ceux des enfants migrants, sont protégés, notamment le droit de ne pas être astreints au travail des enfants.

Il propose un ensemble de considérations politiques, en particulier dans le monde du travail, et recommande entre autres mesures qu'une partie de la gouvernance des migrations internes soit orientée sur la garantie de migrations sûres en vue d'un travail décent pour les enfants au-dessus de l'âge légal minimum, plutôt qu'y mettre un terme. Il recommande également des mesures pour améliorer la protection sur le lieu de travail, y compris via le renforcement des capacités des jeunes travailleurs migrants à créer des groupes d'auto-assistance et à accéder, joindre ou s'associer à des syndicats.

Le document conclut qu'en dépit du nombre croissant de données concernant les effets des migrations sur les enfants, il reste des lacunes importantes dans les connaissances disponibles et il faut approfondir l'analyse des liens existants entre migration et travail des enfants.

Introduction

On estime que 214 millions de personnes dans le monde entier – soit 3,1 pour cent de la population totale – sont des migrants *internationaux*¹. Ce chiffre est éclipsé par le nombre de migrants *internes* que le PNUD estime à environ 740 millions². Les jeunes représentent une part disproportionnée des migrants dans le monde, puisque un tiers approximativement des flux migratoires de tous les pays en développement appartiennent à la tranche d'âge des 12 à 24 ans³.

Par ailleurs, on estime qu'il y a dans le monde 215 millions de garçons et de filles effectuant du travail des enfants⁴ selon les définitions de la convention n° 138⁵ de l'OIT et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant⁶.

Les migrations peuvent être un déterminant important du travail des enfants. La Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants⁷, récemment adoptée, reconnaît le besoin de se pencher sur les vulnérabilités des enfants liées aux migrations. Son article 5 énonce: «*Les gouvernements devraient explorer les moyens d'aborder l'éventuelle vulnérabilité des enfants aux pires formes de travail des enfants dans un contexte de flux migratoires*».

Se fondant sur un examen des documents existants et sur des consultations avec le personnel sur le terrain, ce document de travail explore comment les migrations – tant internes qu'internationales – peuvent affecter l'implication des enfants dans le travail des enfants. Le document se focalise sur les migrations volontaires, exclut la traite des enfants⁸ et distingue les trois catégories suivantes: 1) les enfants qui migrent avec leurs parents (c'est-à-dire, les migrations familiales), 2) les enfants migrants indépendants, et 3) les enfants laissés pour compte par des parents migrants. Le lien entre chacune de ces catégories et le travail des enfants est exploré ci-dessous et est suivi par un ensemble de considérations stratégiques pour l'action. En examinant les preuves relatives à ces trois catégories, les migrations internes et internationales sont couvertes indistinctement.

¹ ONU, S. Zukang: *International Migration Trends*, Population Division, Genève, 2009, disponible à l'adresse: http://www.unctad.org/en/docs/emditctnecd_10_en.pdf.

² PNUD: *Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières: Mobilité et développement humains*, New York, 2009.

³ Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2007, Développement et générations futures*, Washington, 2006.

⁴ OIT: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*; Rapport global en vertu du suivi de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Genève, 2010.

⁵ La convention n° 138 de l'OIT définit le travail des enfants comme comprenant le travail régulier accompli par des enfants avant l'âge où cesse l'éducation obligatoire, qui ne sera pas inférieur à 15 ans, les travaux dangereux réalisés par des enfants de moins de 18 ans (16 ans dans des cas exceptionnels) et les travaux légers réalisés par des enfants de moins de 13 ans (12 ans dans des cas exceptionnels).

⁶ L'article 32 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant indique le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et se réfère encore aux «instruments internationaux pertinents» (c'est-à-dire la convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi).

⁷ La Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants a été adoptée lors de la Conférence mondiale sur le travail des enfants, de La Haye, Pays-Bas, le 11 mai 2010.

⁸ La traite des enfants est une subdivision des migrations, dans laquelle des tiers sont impliqués dans le déplacement d'enfants dans le but d'exploiter leur vulnérabilité lorsqu'ils sont loin d'environnements de protection. Selon l'article 3, c) et d) du «Protocole de Palerme» à la Convention sur la criminalité transfrontalière, le fait de recruter, transporter, transférer, receler ou recevoir à des fins d'exploitation un enfant (de moins de 18 ans) constitue une traite d'enfants, même sans l'usage de coercition, de tromperie ou d'autres moyens illicites.

1. Migrations familiales

Globalement, la plupart des enfants qui migrent le font avec leur famille. Alors que les migrations sont une solution économique ou une stratégie de survie habituelle pour les ménages dans beaucoup de régions du monde et peut procurer de nouvelles opportunités aux familles et à leurs enfants, elles peuvent aussi aggraver leur vulnérabilité. Néanmoins, en elles mêmes, les migrations ne signifient pas que les enfants vont obligatoirement tomber dans le travail des enfants.

Migrations saisonnières

Les enfants des migrants saisonniers migrent souvent avec leurs parents et sont particulièrement vulnérables au travail des enfants. Les lieux de destination du travail saisonnier – souvent dans l'agriculture, mais aussi, par exemple, dans les briqueteries – sont souvent situés loin des écoles et des autres services, et l'admission à l'école sur une base saisonnière peut être problématique; cela étant, les enfants finissent par accompagner leurs parents et travaillent avec eux. Typiquement, les inondations et les sécheresses, ainsi que le manque de travail dans les zones rurales de l'Inde et du Cambodge, entre autres, forcent des familles entières à migrer pendant plusieurs mois chaque année, à la recherche de travail. Des estimations globales évaluent le nombre d'enfants concernés par les migrations saisonnières à environ 4 à 6 millions, rien qu'en Inde⁹.

Les États-Unis ont également relevé du travail des enfants parmi les enfants des ouvriers agricoles qui migrent saisonnièrement. Des rapports récents se sont penchés, entre autres, sur les enfants actifs dans la cueillette de myrtilles en Caroline du Nord et le gouvernement a amélioré l'application de la loi dans cet état en engageant des inspecteurs du travail supplémentaires¹⁰.

Pour beaucoup de familles migrantes qui travaillent dans l'agriculture, la production des enfants est essentielle pour parvenir à gagner des revenus décents en tant que famille. Par exemple, une étude sur les exploitations de tabac au Malawi¹¹ a montré qu'un enfant sur cinq de moins de 15 ans travaillait à plein temps et le même nombre d'enfants travaillaient à temps partiel¹². En général, les enfants ne sont pas employés directement dans les exploitations, mais aident plutôt à respecter les quotas comme membre d'une famille de fermiers: sans l'utilisation du travail des enfants, la famille ne peut pas respecter les quotas exigés¹³.

Une étude de l'OIT sur l'agriculture commerciale en Afrique du Sud a montré que, dans certaines fermes, les enfants des travailleurs migrants devaient effectivement

⁹ Programme «Comprendre le travail des enfants»: *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants – Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants 2010*, Genève 2010.

¹⁰ Human Rights Watch: *Fields of peril: Child labor in US agriculture*, 2010; et International Herald Tribune: *US cracks down on farmers who hire children*, 19 juin 2010.

¹¹ OIT: *Migrant families, child labour and child trafficking in agriculture: Factsheet*. Genève, 2007.

¹² *ibid.*

¹³ Une étude sur les migrations saisonnières en Inde décrit une situation très commune, dans laquelle l'unité de travail normale dans l'industrie de la brique comprend un enfant. Une famille sans enfants peut donc «emprunter» un enfant pour obtenir du travail au four. S. Smita: *Distress seasonal migration and its impact on children's education*, Research Monograph, n° 28, Consortium for Educational Access, Transitions and Equity, Brighton, Centre for International Education, 2008.

travailler s'ils souhaitaient vivre avec leurs parents¹⁴. De même, les bébés et les enfants très jeunes sont souvent amenés aux champs parce qu'il y a très peu de structures d'accueil de jour accessibles et bon marchés dans les zones rurales, ce qui les expose aux mêmes dangers professionnels que leurs frères et sœurs plus âgés et leurs parents.

En l'absence des structures d'enseignement (de qualité) du lieu de destination ou sans reconnaissance des certificats lorsque les opportunités de scolarisation existent, il est extrêmement difficile pour les enfants migrants saisonniers de rejoindre le système éducatif formel. Ceci compromet potentiellement l'acquisition de compétences individuelles et la constitution d'un capital humain et augmente les risques de qu'ils soient impliqués dans le travail des enfants.

Statuts migratoires et niveaux de protection

Lorsque les familles migrent au-delà des frontières sans une documentation en règle, elles sont appelées des migrants en situation irrégulière. À l'arrivée au lieu de destination, leurs enfants sont bien souvent exclus des services sociaux de base, tels que l'éducation et les soins de santé, ce qui accroît les risques de travail des enfants. Dans ces circonstances, la politique migratoire ne respecte pas la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui affirme que les droits des enfants ne dépendent pas du statut légal de leurs parents¹⁵.

Cette tension entre les droits des enfants et la politique d'immigration est traitée de manières différentes par les différents pays, puisque les lois et politiques nationales diffèrent quant au niveau d'accessibilité des enfants des migrants aux services de base et dépendent aussi du statut des immigrants (demandeurs d'asile, réfugiés, migrants réguliers ou irréguliers). Alors que certains groupes de migrants, par exemple les demandeurs d'asile, peuvent bénéficier d'une assistance dans certains pays, comme dans ceux de l'Union européenne¹⁶, ceci n'est pas vrai dans beaucoup d'autres pays où les migrants s'installent et les enfants doivent travailler pour aider à la survie de la famille. Dans certains cas, les migrants sans papiers n'ont pas accès aux soins de santé publique, même dans des situations d'urgence. Dans d'autres cas, les migrants ont, en principe, droit aux soins de santé, mais n'y ont pas réellement accès, ignorent leurs droits ou ont peur de les exercer par crainte d'être découverts¹⁷.

¹⁴ OIT: *Migrant families, child labour and child trafficking in agriculture: Factsheet*, Genève, 2007.

¹⁵ Plusieurs autres accords internationaux mentionnent aussi les droits des migrants aux services sociaux, indépendamment de leur statut juridique, par exemple: la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

¹⁶ Toutefois, une étude sur le droit légal aux soins de santé dans les 25 pays de l'UE a trouvé que même les enfants avec des papiers, requérants d'asile se voyaient refuser un accès complet aux soins de santé dans 7 de ces pays. Norredam et al: «Access to health care for asylum seekers in the European Union: A comparative study of country policies», dans *European Journal of Public Health*, vol. 2006, 16, n°3, pp. 285-9.

¹⁷ Voir par exemple, A/HRC/4/28/Add.2: *application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée «conseil des droits de l'homme»*. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Paul Hunt; et Médecins du Monde: *Enquête européenne sur l'Accès aux Soins des Personnes en situation irrégulière*, Paris, Observatoire européen de l'accès aux soins, 2007.

De même, certains enfants exercent leur droit au logement, à l'éducation et aux soins de santé pendant la procédure d'asile, mais deviennent illégaux et perdent ces droits lorsque le dossier de la famille est rejeté¹⁸. Les enfants qui perdent leurs papiers sont exclus de l'école et obligés de se cacher, risquant ainsi de tomber dans le travail des enfants.

Il existe aussi la possibilité que des enfants nés¹⁹ et élevés dans le pays hôte soient déportés avec leurs familles sans papiers. Ceci interrompt leur éducation et peut les exposer à des risques sanitaires nouveaux. Ainsi, il existe une tension entre le désir de garder les familles ensemble en détenant les enfants avec leurs parents et le besoin de fournir des installations et des services spéciaux et distincts aux enfants.

Dans certains cas, les familles reçoivent un abri en échange de leur travail, y compris le travail de leurs enfants²⁰, alors que dans d'autres cas, l'inscription et la fréquentation scolaire des enfants ont été utilisées par les fonctionnaires de l'immigration pour traquer et détenir leurs familles. La peur d'être repérées peut conduire des familles sans papiers à cacher leurs enfants, les empêchant d'accéder à l'éducation et aux services de soins de santé, ainsi qu'à les employer dans l'économie informelle. Des recherches effectuées aux États-Unis suggèrent que si un des parents est un migrant irrégulier, cela multiplie par trois la probabilité qu'un enfant vive dans la pauvreté; si les deux parents sont des migrants irréguliers, cette probabilité est multipliée par sept²¹.

Accès à l'éducation

Il est crucial que les enfants des travailleurs migrants aient accès à l'éducation, indépendamment de leur statut légal. Sans cet accès, ils sont susceptibles de traîner dans les rues pendant que leurs parents travaillent, et courent un grand risque de tomber dans le travail des enfants. En Chine, par exemple, le gouvernement a fait de l'augmentation de la fréquentation scolaire des quelques 8 millions d'enfants des travailleurs migrants venus des zones rurales une priorité politique. La Loi scolaire chinoise a subi des révisions en 2006, dont des dispositions spéciales pour s'assurer que les enfants des travailleurs migrants peuvent obtenir un même accès à l'éducation. Chen Xiaoya, Vice-ministre de l'éducation a déclaré alors que l'objectif

¹⁸ Les cas d'immigration d'enfants ne sont généralement pas considérés indépendamment de ceux de leur famille, si leur famille a également migré. La logique derrière cela est que cela correspond au meilleur intérêt de l'enfant de ne pas le séparer de sa famille. Toutefois, cela peut ne pas toujours être le cas, comme lorsque le retour au pays d'origine n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant et/ou la situation de la famille est porteuse d'abus.

¹⁹ Certains États accordent la citoyenneté aux enfants nés sur leur territoire (*ius soli*), alors que d'autres la fondent sur la citoyenneté des parents de l'enfant (*ius sanguinis*). Les immigrants sans papiers qui craignent d'être découverts peuvent aussi ne pas faire enregistrer les naissances, faisant qu'il sera plus difficile pour les enfants de jouir de leurs droits et les transformant en enfants apatrides, ce qui constitue un groupe particulièrement vulnérable. Discuté dans: Assemblée générale des Nations Unies (A/HRC/11/7), Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des travailleurs migrants*, Jorge Bustamante, 14 mai 2008.

²⁰ IPEC, D. Khoudour-Castéras: *Efectos de la migración sobre el trabajo infantil en Colombia* [Effets des migrations sur le travail des enfants en Colombie]. Bogota, OIT, 2007.

²¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Centre de recherches Innocenti: *Making Children Visible, Forum mondial sur la migration et le développement de Bruxelles*, juillet 2007, disponible sur le site du Forum mondial sur la migration et le développement: www.gfmd-fmmd.org.

principal de la loi était d'offrir la même éducation à tous les enfants, qu'ils vivent en ville ou à la campagne²². En dépit de la reconnaissance au niveau politique de l'importance d'apporter une éducation aux enfants migrants, il y a encore des défis à relever dans sa mise en œuvre en termes d'accès, coûts, qualité de l'éducation et résistance au changement dans les zones de destination²³.

En résumé, il convient de réaffirmer que toutes les migrations familiales ne sont pas nuisibles pour les enfants. Toutefois, lorsque les migrations familiales sont saisonnières, il y a un fort risque que les enfants rejoignent les rangs de la main-d'œuvre prématurément. Les migrations irrégulières des familles au-delà des frontières nationales accroît aussi le risque de travail des enfants, même si les niveaux de risque varient en fonction des services et de la protection offerts à destination. Le niveau d'accès à une éducation de qualité pour les enfants migrants est un autre facteur déterminant qui influence le risque de travail des enfants.

2. Les migrations indépendantes des enfants

Bien que la majorité des enfants migrants se déplacent avec leur famille, il y en a aussi un grand nombre qui le font seuls. Un rapport de la Banque mondiale²⁴ fondé sur des recensements dans 12 pays de destination a montré qu'un nombre considérable d'enfants migrants vivaient sans leurs parents. De même, les filles sont plus susceptibles de migrer seules que les garçons, et la probabilité qu'un enfant émigre seul augmente substantiellement avec l'âge²⁵.

Migrations internationales des enfants

La plupart des migrations internationales indépendantes des enfants se font sans papiers ou de manière irrégulière, car les enfants en âge de travailler disposent de peu de canaux légaux pour migrer. Ceci les expose à des dangers supplémentaires pendant le transit et crée une dépendance par rapport aux adultes, qui peuvent profiter de leur vulnérabilité et de leur dépendance pour en abuser et/ou les exploiter. En tant que migrant sans papiers, un enfant sera aussi plus vulnérable à l'exploitation au lieu de destination et aura davantage de difficultés à accéder aux services sociaux.

Une étude du BIT sur les villages cambodgiens proches de la frontière thaïe a montré qu'un quart des migrants étaient âgés de 10 à 14 ans et environ la moitié de 15 à 17 ans²⁶. Une étude sur les enfants migrants indépendants en route du Népal vers l'Inde indique les mêmes pourcentages: un quart âgés de 11 à 15 ans et la moitié de 16 ou 17 ans. Cette même étude a également montré que les garçons

²² Xinhua News Agency: *China Adopts Amendment to Compulsory Education Law*, Beijing, 30 juin, 2006.

²³ China Labour Bulletin: *The Children of Migrant Workers in China*, Hong Kong, 2008.

²⁴ D. McKenzie: «Profile of the World's Young Developing Country Migrants», dans *Population and Development Review* V34 N1, pp. 115-135, 2008.

²⁵ S. Yaqub: *Independent child migrants in developing countries: Unexplored links in migration and development*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance/Centre de recherches Innocenti, janvier 2009, pp. 27-28.

²⁶ BIT: *Destination Thailand: Cross-border Labour Migration Survey in Banteay Meanchey Province, Cambodia*, 2005.

représentaient 87 pour cent des enfants migrants et que seuls 4 pour cent étaient porteurs d'une pièce d'identité²⁷.

On estime au niveau mondial que 51 millions d'enfants n'ont pas été enregistrés à la naissance en 2009²⁸. Si des enfants non enregistrés à la naissance émigrent, ils le font par définition sans passeport et deviennent des migrants sans papiers et donc en danger d'exploitation. De même, les enfants nés à l'étranger, notamment de parents sans papiers, peuvent ne pas avoir accès à l'enregistrement de la naissance et deviendraient donc «apatrides»²⁹, ce qui réduit leur accès aux services de base et augmente la probabilité qu'ils se tournent vers le travail des enfants.

Dans l'Union européenne, une attention particulière a été apportée à la violation des droits des enfants en détention³⁰. L'entrée et le séjour dans un pays sans les documents et permis nécessaires sont considérés des délits dans beaucoup de pays. Lorsque les agences d'application de la loi détectent des enfants migrants sans papiers, elles les envoient souvent dans des centres de détention en attendant la déportation. Bien qu'il n'y ait aucun lien direct entre ces centres de détention et le travail des enfants, la fourniture inadéquate d'éducation et de soins de santé dans beaucoup de centres, alliée aux traumatismes psychologiques subis par les enfants, peuvent rendre les enfants plus vulnérables et réduire leurs chances d'obtenir un travail décent dans l'avenir.

Certains rapports parlent aussi de mineurs sans papiers «disparaissant» des institutions³¹. Un rapport établi en 2008 par *Save the Children* a indiqué que 60 pour cent des 1 860 enfants placés dans des foyers d'accueil après leur arrivée à Lampedusa (Italie) avaient disparu³². Un rapport de Terre des Hommes de 2010 au sujet des mineurs non accompagnés dans les centres d'accueil en Belgique, France et Suisse a mentionné que la moitié d'entre eux disparaissent dans les 48 heures suivant leur admission³³. On n'est pas sûr du nombre de ceux qui partent vers une autre destination ou qui plongent dans l'économie informelle, mais on pense que beaucoup d'enfants disparus finissent dans l'exploitation.

Migrations internes des enfants

Alors que l'on se focalise beaucoup sur les mineurs non accompagnés qui entrent dans l'Union européenne ou les États-Unis, la plupart des enfants migrants indépendants, en particulier les plus jeunes, sont des migrants internes dans des

²⁷ R. Adhikari et N.P. Pradhan: *Increasing wave of migration of Nepalese children to India in the context of Nepal's armed conflict* (Kathmandu, Central Child Welfare Board and Save the Children, 2005) cité dans Yaqub, janvier 2009.

²⁸ UNICEF: *La situation des enfants dans le monde 2009, La santé maternelle et néonatale*, New York, 2008.

²⁹ UNICEF: *A Child-Rights Approach to International Migration: A UNICEF Perspective on Child Trafficking*, New York, le 3 juillet 2002.

³⁰ Voir, par exemple: 11 MILLION: *The arrest and detention of children subject to immigration control: A report following the Children's Commissioner for England's visit to Yarl's Wood Immigration Removal Centre*, Londres, 2009; disponible à: http://www.childrenscommissioner.gov.uk/content/publications/content_361.

³¹ Groupe de Vienne: *Unaccompanied Minors in the European Union Member States Panel Discussion*, Vienne, 8 juin 2009.

³² ITALY magazine: *Save the children sounds alarm on unaccompanied minors*, Ispica, 29 avril 2009, voir: <http://www.italymag.co.uk/italy/immigration/save-children-sounds-alarm-unaccompanied-minors>.

³³ Swissinfo.ch, S. Bradley: *Report spotlights «invisible foreign minors»*, Bern, 1^{er} février 2010, voir: http://www.swissinfo.ch/eng/swiss_news/Report_spotlights_invisible_foreign_minors.html?cid=8207908,

pays en développement. Dans des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, le nombre de migrants internes dépasse largement celui des migrants internationaux. De même, une étude portant sur l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud a conclu qu'il y avait 11 fois plus de migrations inter-provinces que des migrants internationaux³⁴. Une étude sur plusieurs cités du Mali et du Ghana confirme cette caractéristique, puisque la plupart des migrants étaient des migrants internes vivant loin de leurs parents. Les enfants âgés de 15 à 17 ans étaient les mieux représentés dans l'échantillon, bien qu'il y ait eu des nombres importants de migrants indépendants plus jeunes³⁵.

Plusieurs études sur des pays africains mettent en avant les différences dans les caractéristiques des migrations des enfants en fonction du sexe. Une étude béninoise a trouvé que c'étaient surtout les garçons qui partaient à l'étranger et que les filles avaient plutôt tendance à migrer à l'intérieur du pays³⁶. Une étude du Burkina Faso est arrivée aux mêmes conclusions, disant que les enfants migrants urbains étaient des garçons et que la plupart des filles avaient migré vers des zones rurales plus proches de chez elles³⁷. Une autre étude burkinabée a dit que 70 pour cent des migrations étaient internes et que les filles étaient deux fois plus susceptibles de migrer depuis les zones rurales³⁸.

Un rapport sur les migrations internes indépendantes des enfants au Ghana a montré que les filles étaient plus susceptibles de migrer à l'intérieur du pays à un âge inférieur aux garçons. Une des explications avancées pour ceci est que, dans une société patriarcale, les filles se déplacent plus facilement que les garçons, car elles sont moins intégrées dans leur communauté d'origine³⁹. Souvent, les jeunes filles migrent pour effectuer du travail domestique; étant donné que ce travail s'effectue dans la sphère privée, elles sont particulièrement vulnérables aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Déterminants des migrations indépendantes des enfants

Des preuves non confirmées, tirées d'un ensemble de sites où sont menés des projets de l'IPEC et une publication récente de *Save the Children*⁴⁰, suggèrent que, dans beaucoup de régions, les enfants veulent migrer en raison d'un manque d'emploi pour les jeunes dans les zones rurales et d'une perception d'opportunités dans les villes. Il est stupéfiant de constater qu'en 2009, 80,7 millions de jeunes

³⁴ S. Yaqub: *Child migrants with and without parents: Census-based estimates of scale and characteristics in Argentina, Chile and South Africa*, Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, Florence, février 2009.

³⁵ A. Hatloy et A. Huser: *Identification of street children, characteristics of street children in Bamako and Accra*, Report 474, Oslo, Fafo, 2005; cité dans S. Yaqub, *Independent child migrants in developing countries: Unexplored links in migration and development*, Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, Florence, janvier 2009.

³⁶ A. Kielland: «Child labor migration in Benin: Incentive, constraint, or agency?», Allemagne, VDM Verlag, 2008, dans S. Yaqub, janvier 2009.

³⁷ D. Thorsen: *Child migrants in transit strategies to become adult in rural Burkina Faso*, communication présentée à Children and Youth in Emerging and Transforming Societies, 2005. Non publié.

³⁸ A. Kielland et I. Sanogo: *Burkina Faso: Child labour migration from rural areas, The Magnitude and the Determinants*, Banque mondiale; Terre des Hommes, 2002; cité dans Yaqub, janvier 2009.

³⁹ I.M. Hashim: *Research report on children's independent migration from Northeastern to central Ghana*, Development Research Centre on Migration, Globalization & Poverty, Brighton, 2005.

⁴⁰ Save the Children UK: *Way from home; protecting and supporting children on the move*, Londres, 2008.

(âgés de 15 à 24 ans) étaient au chômage dans le monde entier⁴¹. Le chômage des jeunes comme déclencheur de migrations pourrait devenir encore plus fort à l'avenir, étant donné la **dynamique de la population** (c'est-à-dire les taux de naissance continuellement élevés dans beaucoup de pays en développement et l'augmentation constante des populations âgées de moins de 25 ans), combinée aux capacités limitées d'absorption de main-d'œuvre des marchés du travail locaux. Le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2007 fournit des fondements historiques à l'hypothèse qu'une cohorte plus importante de jeunes va entraîner une augmentation des migrations vers l'étranger⁴².

Les migrations indépendantes des enfants peuvent aussi faire partie d'une **stratégie de survie de la famille**, puisque la migration d'un enfant diminue le ratio de dépendance du ménage, même lorsque l'enfant ne gagne pas assez pour épargner (car il y a une réduction de la demande de consommation du ménage). De surcroît, quelques enfants sont capables d'économiser et d'effectuer des transferts, contribuant parfois à l'éducation de leurs frères et sœurs.

L'**éducation** est une autre motivation pour que les enfants migrent. Grâce aux migrations, beaucoup d'enfants espèrent augmenter leur capital humain en obtenant une scolarité et un développement de leurs compétences. Cependant, comme les enfants indépendants doivent se débrouiller seuls, beaucoup d'entre eux finissent par travailler en plus d'aller à l'école ou par travailler et abandonner l'école⁴³. La probabilité que les enfants migrants s'inscrivent à l'école dépend également des caractéristiques de leur destination. Une étude sur les enfants migrants en Afrique du Sud a montré que 65 pour cent des mineurs non accompagnés n'allaient pas à l'école, bien que ce chiffre masque de grandes variations en fonction de l'emplacement. Les enfants vivant à Johannesburg étaient bien plus susceptibles de fréquenter l'école que ceux vivant dans les zones frontalières (6 pour cent)⁴⁴. Même les enfants sans accès à la scolarité ont cité l'éducation comme l'un des principaux avantages d'être en Afrique du Sud et ont exprimé le souhait de mieux y accéder.

La pression des pairs est une autre raison qui fait migrer les enfants. Une étude menée au Burkina Faso a indiqué que «ce sont les migrations à des fins de travailler les plus admirées». Le voyage en tant que tel ne semble pas suffire à améliorer le statut d'un garçon; pour mériter le respect, un garçon doit avoir voyagé pour travailler et avoir obtenu des récompenses matérielles (comme, par exemple, une bicyclette)⁴⁵.

⁴¹ Ce qui représente 39 pour cent du total mondial de 206,7 millions de chômeurs. Voir : BIT: *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Genève, 2010.

⁴² Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2007, Développement et générations futures*, Washington, 2006, p. 197.

⁴³ Cependant, le Development Research Center on Migration Globalisation & Poverty (2009) soutient que, en général, les enfants migrants indépendants ne quittent pas l'école pour migrer à la recherche de travail et insiste sur l'impact positif que les migrations peuvent avoir sur l'éducation, par exemple en permettant aux enfants de payer les frais de leur éducation.

⁴⁴ Save the Children UK: *Children Crossing Borders. Report on Unaccompanied Minors to South Africa*, p.5, Londres, 2007.

⁴⁵ A. de Lange: «*Going to Kompienga*», *A Study on Child Labour Migration and Trafficking in Burkina Faso's South-Eastern Cotton Sector*, International Research on Working Children (IREWOC), Amsterdam, août 2006. Disponible à : <http://www.childlabour.net/documents/traffickingproject/albertinedelangetraffickingburkina.pdf>.

Migrer peut aussi être une manière d'**améliorer** leur **position** au sein de la famille. Par exemple, les enfants autres que les aînés des familles d'éleveurs ruraux qui ont beaucoup d'enfants peuvent ne pas avoir de grandes possibilités de progression économique au sein de la structure familiale et peuvent considérer la migration une alternative positive.

Les migrations ont également des rapports avec **l'histoire et la culture**. Plusieurs études⁴⁶ ont indiqué que les migrations d'enfants sont plus importantes dans les zones traditionnelles d'émigration d'adultes. Dans ces zones, le fait de migrer peut être considéré, tant par les enfants que par leurs parents, comme une **expérience d'apprentissage** et une partie de la transition à l'âge adulte. Cela peut donner aux enfants des opportunités de développer leur indépendance et leur autonomie (un des côtés positifs des migrations, souvent cité par les enfants), d'apprendre la vie en ville et de vivre une aventure⁴⁷. Haïti et la République dominicaine, par exemple, ont un historique d'émigration d'Haïtiens vers la République dominicaine, en raison de disparités économiques déjà anciennes. On trouve parmi les migrants un grand nombre d'enfants qui finissent dans le travail domestique, l'exploitation sexuelle ou le travail dans le secteur sucrier. En Afrique de l'Ouest notamment, le placement d'enfants est une tradition culturelle ancienne et répandue, selon laquelle de nombreux enfants sont placés dans les familles élargies⁴⁸. Il est toujours plus reconnu que ces arrangements peuvent entraîner que les enfants travaillent comme domestiques.

De surcroît, les enfants sont encore poussés à migrer pour du travail en raison de l'impact du **VIH/SIDA**. En particulier en Afrique subsaharienne, l'épidémie a obligé beaucoup d'enfants orphelins, séropositifs ou autrement affectés par le VIH/SIDA à entrer sur le marché du travail prématurément et beaucoup d'entre eux ont dû migrer pour trouver du travail. En 2008, l'ONUSIDA a estimé qu'il y avait 150 millions d'enfants orphelins à cause du SIDA, dont 11,6 millions en Afrique subsaharienne⁴⁹.

La **violence domestique** est un autre facteur qui pousse les enfants à quitter leur maison et à migrer ailleurs, à la recherche d'une nouvelle vie. Une étude sur les enfants des rues des villes du Bangladesh, par exemple, indique que la plupart des garçons et des filles interrogés parlent de violence domestique au cours de l'année précédant leur migration⁵⁰.

Les déplacements internes affectent de façon disproportionnée les enfants, qui représentent la moitié des 27 millions de personnes déplacées internement dans le monde⁵¹. **Les déplacements internes résultant de conflits et de catastrophes**

⁴⁶ Entre autres: D. McKenzie et H. Rapport: *Can migration reduce educational attainment? Evidence from Mexico*, Policy Research Working Paper 3952, Washington D.C., Banque mondiale, 2006; et A. Whitehead et I. Hashim: *Children and Migration*, Background Paper for DFID Migration Team, 2005, disponible à l'adresse: http://www.childtrafficking.com/Docs/dfid_05_child_mig_bac_0408.pdf.

⁴⁷ D. Thorsen: *Looking for money while building new skills & knowledge: Rural children's independent migration in south-easter Burkina Faso*, p. 5, Brighton, Development Research Centre on Migration Globalisation & Poverty, 2005.

⁴⁸ A. Kielland et M. Tovo: *Children at work in Africa: Child labor practices in Africa*. Boulder, Colorado, Lynne Rienner, 2006.

⁴⁹ ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA de 2008, Genève, 2008.

⁵⁰ A. Contini et D. Hulme: *Escaping violence, seeking freedom: Why children in Bangladesh migrate to the street*. Oxford, ESRC / Global Poverty Research Group, septembre 2006.

⁵¹ Internal Displacement Monitoring Centre: *Global overview of trends and developments in 2009*, Genève, Norwegian Refugee Council, 2010.

naturelles, en particulier parmi les enfants séparés ou non accompagnés, les forcent à migrer à la recherche de sécurité, de travail et d'opportunités. Des preuves non confirmées suggèrent qu'à la suite des inondations dévastatrices subies par le Pakistan en 2010, de nombreux enfants ont été forcés à migrer pour survivre à cause de la perte de terres arables par leur famille. La Turquie, où vivent environ un million de personnes déplacées intérieurement, en est un autre exemple: l'on estime que 30 pour cent des familles déplacées intérieurement utilisent le travail des enfants comme stratégie de survie, un pourcentage très supérieur aux 4 pour cent de l'ensemble de la population d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui travaillent⁵².

Les catastrophes naturelles peuvent accroître encore la fréquence et l'impact des effets des changements climatiques. Le *Rapport sur le développement dans le monde de 2010* estime qu'au moins 200 millions de personnes pourraient migrer en tant que stratégie de survie pour répondre au changement climatique et soutient que ces migrations pourraient provenir principalement des zones rurales des pays en développement⁵³. Un examen des données avérées d'Afrique subsaharienne parvient à des conclusions similaires et indique de surcroît que les populations les plus vulnérables pourraient au moins être capables de migrer et que quand elles le font, c'est habituellement sur des distances courtes⁵⁴.

Résultats probables des migrations d'enfants indépendants

Les enfants qui migrent sans leurs parents sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la coercition, à la tromperie et à la violence, notamment s'ils n'ont pas atteint l'âge d'admission à l'emploi, traversent les frontières illégalement et ne parlent pas la langue du pays de destination⁵⁵. Le niveau de préparation et d'informations (sur le travail et la destination) avant le départ joue aussi un rôle sur leur niveau de vulnérabilité. Il y a des risques tant pendant le transit qu'au lieu de destination. De même une migration qui a commencé volontairement peut se transformer en traite en cours de route. Les enfants migrants ont une double vulnérabilité, en tant que mineurs et en tant que migrants. Les filles sont aussi particulièrement exposées aux abus sexuels pendant la migration⁵⁶. Au lieu de destination, la plupart des enfants non-accompagnés travaillent dans l'économie informelle, où la probabilité qu'ils soient exploités est plus grande.

Comme ils accèdent généralement à des travaux avec l'aide d'adultes, les enfants restent en quelque sorte dépendants des adultes, avec lesquels ils ont un rapport de pouvoir déséquilibré. Il est particulièrement difficile pour les enfants d'accéder au logement et aux services (y compris les services financiers) sans l'intervention d'un

⁵² Internal Displacement Monitoring Centre: *Principles versus practice – Poverty and discrimination as barriers to the enjoyment of the right to education for internally displaced children. Case study on education and displacement in Turkey*, Genève, 2010.

⁵³ Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2010: Développement et changement climatique*, Washington, 2009.

⁵⁴ Development Research Center on Migration Globalisation & Poverty: *Making migration work for development*, Brighton, 2009, p.7.

⁵⁵ Rao (2009) a également noté qu'en général, les migrants avaient une meilleure expérience s'ils migraient avec le soutien de la famille plutôt qu'en cherchant à migrer par des agents ou des intermédiaires. N. Rao: *Gender differences in Migration Opportunities, educational choices and wellbeing outcomes*, Brighton, Development Research Center on Migration, Globalisation and Poverty, 2009.

⁵⁶ *ibid.*

adulte de confiance. Sans des tuteurs adultes, les enfants doivent se fier à des voies informelles et terminent souvent dans l'économie informelle, où la surveillance des conditions de travail peut manquer, l'exploitation est une pratique commune et la protection sociale est faible ou fragmentée.

Le rapport de mai 2009 du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des travailleurs migrants déclare que «*les États devraient tenir compte du fait que les enfants migrants, en particulier les enfants non accompagnés courent le plus grand risque d'être soumis aux pires formes de travail des enfants*»⁵⁷. La plupart des enfants migrants travaillent dans l'agriculture, le travail domestique et l'économie informelle urbaine, souvent dans des conditions dangereuses et en étant exposés à des risques importants d'exploitation et de mauvais traitements.

Une étude portant sur l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud a montré que les enfants migrants indépendants âgés de plus de 15 ans sont davantage susceptibles de travailler que les enfants migrants dépendants et aussi plus susceptibles de travailler que les enfants indépendants non migrants⁵⁸. On a obtenu des résultats similaires à Addis Abeba, en Ethiopie, mais avec une dimension de genre en plus: les garçons migrants étaient deux fois plus susceptibles de travailler que les non-migrants et les filles migrantes six fois plus que les non-migrantes. Les enfants migrants étaient également moins payés⁵⁹. Une étude béninoise, par exemple, a trouvé que parmi les enfants qui ne fréquentaient pas l'école, les enfants indépendants travaillaient 50 pour cent plus longtemps que ceux vivant avec leurs parents⁶⁰.

Une étude du BIT sur le travail des enfants dans l'économie informelle urbaine en Ouganda a révélé que 6 pour cent des enfants qui travaillaient étaient des migrants. La plupart d'entre eux avaient fait confiance à des parents ou des amis pour faciliter leur migration. L'étude a trouvé également que les enfants vivant dans des ménages autres que ceux de leurs parents étaient davantage susceptibles d'être des enfants travailleurs⁶¹.

Le travail domestique est une occupation où il y a une forte proportion d'enfants migrants, notamment des filles. Par exemple en Ouganda, une analyse des données provenant d'une étude nationale sur les ménages a révélé que 46 pour cent des enfants travailleurs domestiques étaient des migrants⁶².

En résumé, les enfants migrants indépendants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation. En dépit de différences de contexte spécifiques et de variations dans les profils de migration en fonction des régions et des pays, il existe un certain nombre de points communs qui aident à décrire les migrations des enfants indépendants. La majorité des enfants migrants indépendants restent à l'intérieur des

⁵⁷ Assemblée générale des Nations Unies (A/HRC/11/7) p. 22.

⁵⁸ S. Yaqub: *Child migrants with and without parents: Census-based estimates of scale and characteristics in Argentina, Chile and South Africa*, Florence, IDP n° 2009-02, Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, 2009.

⁵⁹ A. Erulkar et al.: «Migration and vulnerability among adolescents in slum areas of Addis Ababa, Ethiopia», dans *Journal of Youth Studies*, 2007, Vol.9, n°3, pp. 361-374, cité dans Yaqub, janvier 2009.

⁶⁰ A. Kielland: «Child labor migration in Benin: Incentive, constraint, or agency?» Allemagne, VDM Verlag, 2008, dans S. Yaqub, janvier 2009.

⁶¹ BIT: *Child labour and the urban informal sector in Uganda*, Genève, 2004.

⁶² Programme «Comprendre le travail des enfants»: *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants – Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants 2010*, Genève 2010.

frontières du pays et divers rapports suggèrent que les filles sont prédominantes parmi les migrants internes et que beaucoup finissent dans le travail domestique. Lorsque les enfants migrants indépendants traversent les frontières nationales, ils le font en général sans papiers, ce qui accroît encore leur vulnérabilité. Même lorsqu'ils sont appréhendés par les autorités, les migrants mineurs non accompagnés semblent souvent ne pas être en sécurité, puisqu'un grand nombre de mineurs non accompagnés disparaissent.

3. Enfants laissés pour compte par des parents migrants

En 2009, les pays en développement ont reçu des transferts de fonds pour un total de 316 milliards de dollars⁶³. Si nous supposons que la pauvreté conduit aux migrations depuis les pays en développement et est la cause principale du travail des enfants, les ressources financières massives provenant de migrations de main-d'œuvre peuvent contribuer à garder les enfants à l'école plus longtemps, augmentant ainsi la possibilité pour ces derniers d'obtenir un travail décent à l'avenir et réduisant aussi le travail des enfants. L'argent envoyé sert également comme une sorte d'assurance en temps de crise, rendant les familles moins vulnérables aux chocs économiques et moins susceptibles de se tourner vers le travail des enfants.

Des études de la Banque mondiale⁶⁴ confirment ce point de vue et indiquent plusieurs impacts positifs des envois d'argent par des membres du ménage qui ont migré. Ils aident à réduire l'écart entre les genres en matière d'éducation, mettant les filles à l'école et réduisant leur taux d'abandon, aident à améliorer la santé des enfants – en particulier des filles – et contribuent à réduire le travail des enfants. Une étude de l'OIM⁶⁵ parvient à une conclusion similaire: les transferts d'argent ont un impact positif, améliorant l'éducation des enfants et réduisant leur travail. Des études réalisées aux Philippines, en Équateur et au Pakistan suggèrent également que les envois d'argent ont un effet positif sur la scolarisation⁶⁶. Les données provenant de l'Équateur et du Pakistan indiquent aussi un impact positif en matière de travail des enfants, notamment parmi les filles des zones rurales.

Une étude de l'impact des migrations sur les investissements en capital humain au Népal a montré qu'en contrôlant l'absentéisme des membres du ménage, les transferts d'argent avaient eu un effet positif sur l'éducation des jeunes enfants (de 5 à 10 ans), mais que cet effet était insignifiant dans le cas des enfants plus âgés (de 11 à 16 ans). Les garçons profitaient plus que les filles de l'argent reçu.

⁶³ Banque mondiale: «Outlook for Remittance Flows 2010-2011» dans *Migration and development Brief*, 23 avril 2010.

⁶⁴ Voir, par exemple: Banque mondiale: *Migration strongly benefits girls in home countries* et *Migration Closes Gender Gap, Brings Other Social, Health Gains*; et G. Mansuri: *Migration, school attainment, and child labor: evidence from rural Pakistan*, World Bank Policy Research Working Paper Series, n° 3945. Washington, 2006. Disponible à l'adresse: <http://www.worldbank.org>.

⁶⁵ OIM: *Migrants' Remittances and Development: Myths, Rhetoric and Realities*, Genève, 2006.

⁶⁶ D. Yang: *International migration, human capital and entrepreneurship: Evidence from Philippine migrants' exchange rate shocks*, World Bank Policy Research Working Paper Series, n° 3578, Washington, 2005; C. Calero, A.S. Bedi et R. Sparrow: *Remittances, liquidity constraints and human capital investments in Ecuador*, IZA discussion paper series, n° 3358, Bonn, 2008; ou G. Mansuri: *Migration, school attainment, and child labor: Evidence from rural Pakistan*, World Bank Policy Research Working Paper Series, n° 3945, Washington, 2006.

En dépit d'un ensemble d'études montrant un rapport inverse entre les envois d'argent et le travail des enfants (c'est-à-dire que plus il y a d'envois d'argent, moins élevé est le taux de travail des enfants)⁶⁷, d'autres études mettent en cause les avantages pour les enfants des migrations des parents. Une étude de McKenzie et Rapoport⁶⁸ entend que les parents qui migrent pour travailler le font souvent à titre de stratégie de survie et peuvent ne pas être en mesure d'envoyer des fonds. Les recherches qu'ils ont menées au Mexique montrent que la migration des parents affecte négativement la fréquentation scolaire des filles âgées de 16 à 18 ans et ils interprètent ce phénomène comme un indicateur d'un effet de remplacement entre le travail domestique et la scolarisation.

Les migrations parentales peuvent aussi avoir un impact autre sur le bien-être des enfants. Par exemple, des recherches à Trinidad ont montré que les enfants laissés pour compte étaient susceptibles d'avoir deux fois plus de problèmes émotionnels.⁶⁹ Un autre rapport indique que les enfants laissés pour compte sont davantage susceptibles d'abandonner l'école, d'avoir des problèmes avec les autorités et d'abuser des drogues⁷⁰. Dans certains cas, les grossesses d'adolescentes ont augmenté⁷¹.

Dans d'autres cas où les parents ont migré, les enfants doivent prendre en charge les tâches ménagères au détriment de leur éducation. Ils peuvent être laissés aux soins des grands-parents, qui trouvent difficile de s'en occuper⁷².

Les familles qui se sont endettées pour financer la migration peuvent aussi faire l'objet d'exploitation de la part des prêteurs⁷³ et il se peut que les enfants doivent travailler pour aider à rembourser la dette. De surcroît, l'argent envoyé peut être investi dans de petites affaires familiales utilisant du travail des enfants.⁷⁴

En Haïti, les effets des transferts d'argent sur l'éducation ont varié selon les communautés. Dans celles qui ont accès aux écoles et qui ont été étudiées en 2000 (avant la crise économique et politique de 2000-2001), les envois d'argent ont fait augmenter la fréquentation scolaire. Dans les communautés avec un moindre accès à l'éducation et qui ont été étudiées en 2002, la fréquentation scolaire n'a augmenté que dans les ménages qui n'ont pas connu de migrations (ce qui implique un effet négatif lorsqu'un membre du ménage migre)⁷⁵.

⁶⁷ Voir G. Mansuri: *Migration, school attainment, and child labor: Evidence from rural Pakistan*, 2006; ou C.H. Ebeke: «The Effects of Remittances on Child Labor, Cross Country Evidence», dans *Economics Bulletin*. 28 janvier 2010.

⁶⁸ D. McKenzie et H. Rapoport: «Migration and education inequality in rural Mexico», dans *Working paper 23*, BID, 2006.

⁶⁹ A. Jones, J. Sharpe et M. Segren: «Children's Experiences of Separation from Parents as a Consequence of Migration», dans *Caribbean Journal of Social Work*, 3, 2004, pp. 89-109.

⁷⁰ AESCO, 2007, cité dans Khoudour-Castéras: «International migration and development: the socioeconomic impact of remittances in Colombia», dans *Cepal review* 92, 2007.

⁷¹ Assemblée générale des Nations Unies (A/HRC/11/7), Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des travailleurs migrants*, Jorge Bustamante, 14 mai 2009.

⁷² HelpAge International in Moldova: *Grandparents and grandchildren: Impact of migration in Moldova*, projet HAI/UNICEF – conclusions et recommandations, Chisinau, 2008.

⁷³ *ibid.*

⁷⁴ Khoudour-Castéras: «International migration and development: the socioeconomic impact of remittances in Colombia», dans *Cepal review* 92, 2007, p. 147.

⁷⁵ C. Amuedo-Dorantes, A. Georges et S. Pozo: *Migration, Remittances and Children's Schooling in Haiti*, IZA DP n° 3657, Bonn, Institute for the Study of Labor, 2008.

La crise financière mondiale, les migrations, les transferts d'argent et le travail des enfants

L'impact des transferts d'argent au niveau des ménages et au niveau macroéconomique élargi fait l'objet d'études approfondies, qui ont mérité une attention soutenue depuis l'éclatement de la crise financière en 2007⁷⁶.

Selon un rapport de la Banque mondiale d'avril 2010, contrairement aux flux de capitaux qui ont fortement diminué au cours de la crise, ceux provenant des envois d'argent ont résisté globalement et sont même devenus une source plus importante de financement extérieur pour beaucoup de pays en développement⁷⁷. De surcroît, des projections indiquent que les flux d'argent transféré vers les pays en développement vont croître de 6,2 pour cent en 2010 et de 7,1 pour cent en 2011.

Cependant, il est important de noter que ces estimations se fondent sur l'hypothèse que le nombre de migrants demeure relativement stable, ce qui pourrait s'avérer faux si la crise s'approfondissait et se prolongeait au-delà de ce qui était prévu et si les migrants commençaient à rentrer chez eux⁷⁸. Si les flux des envois d'argent diminuent, ceci peut avoir des effets à grande portée sur le travail des enfants, puisque les familles pauvres subiront une pression encore plus forte pour retirer les enfants de l'école, afin que ceux-ci travaillent et participent aux revenus de la famille.

En analysant les transferts d'argent, il convient de tenir compte des variations régionales. Selon l'OIM, les envois d'argent vers l'Amérique latine en particulier ont diminué (en raison de la diminution de l'activité du bâtiment aux États-Unis, secteur dans lequel sont/étaient employés beaucoup de travailleurs migrants latino-américains)⁷⁹. Toutefois, les transferts vers l'Asie du Sud et de l'Est sont restés forts et ont même augmenté dans certains pays.

En résumé, les envois d'argent ont pris des proportions massives au niveau mondial, et bien que les données disponibles ne soient pas unanimes, un ensemble d'études confirment que les transferts ont joué un rôle important dans l'allongement de l'éducation, en particulier chez les jeunes enfants, alors que les études sur leur impact sur les enfants plus âgés sont moins concluantes. Certains rapports montrent aussi les effets secondaires de la migration des parents sur le bien-être psychologique des enfants laissés pour compte, y compris une sensation d'abandon et de la dépression, ainsi qu'une moindre fréquentation scolaire. Ceci suggère à son tour que si les effets secondaires négatifs de la migration parentale étaient traités et si les transferts d'argent étaient mieux gérés au niveau de la famille, les migrations parentales et les transferts d'argent qu'elles génèrent pourraient jouer un rôle plus important pour parvenir à l'éducation pour tous et réduire le travail des enfants.

⁷⁶ Voir, par exemple: OIM: *Migrants Remittances and Development; Myths, Rhetoric and Realities*, Genève, 2006; ou L.E. Anderson et B.J. Christensen: *The Static and dynamic benefits of migration and remittances in Nicaragua*. Development Research Working Paper Series n° 05/2009, La Paz, Institute for Advances Development Studies, 2009.

⁷⁷ Banque mondiale: «Outlook for Remittance Flows 2010-2011 », dans *Migration and development Brief*, 23 avril 2010.

⁷⁸ OIM: *The Impact of the Global Economic Crisis on Migrants and Migration*, Genève, 2009.

⁷⁹ Ibid.

4. Implications politiques et route à suivre

Les migrations sont devenues un phénomène mondial massif qui affecte directement la vie de presque un milliard de personnes (si nous incluons les migrants internes). Les transferts d'argent annuels de plus de 300 milliards de dollars ont offert des opportunités de développement à beaucoup de gens. Les jeunes représentent un pourcentage important de tous les migrants et beaucoup d'entre eux viennent des zones rurales.

Les migrations peuvent être une situation gagnant-gagnant pour les pays (et les zones) d'origine et de destination, y compris pour les familles des migrants et leurs enfants. Nonobstant, des données spécifiques insuffisantes suggèrent que si des enfants migrent seuls, sans préparation et sans une protection adéquate, ou comme membres de familles migrantes sans papiers, ils courent un grand risque de tomber dans le travail des enfants.

La gouvernance des migrations – et le développement des opportunités qu'elles fournissent – est un défi politique majeur. **Les politiques migratoires des gouvernements doivent respecter leurs obligations selon la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'OIT sur l'âge minimum de l'admission à l'emploi (n° 138 de 1973) et sur les pires formes de travail des enfants (n° 182 de 1999).** Lorsqu'il s'agit d'enfants – quel que soit leur statut migratoire – il faut rappeler que les États sont tenus d'assurer la protection de tous les enfants, y compris les enfants migrants. L'article 2.1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dit: *«Tout enfant, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation, sont nés avec les mêmes droits»*, y compris le droit de ne pas être astreint au travail des enfants. Les gouvernements devraient donc garantir que les migrations ne nuisent pas aux enfants, indépendamment du statut légal de leurs parents, et ne contribuent pas au travail des enfants, mais bien au contraire ouvrent la voie à un emploi productif pour les jeunes au-dessus de l'âge minimum légal d'admission à l'emploi.

Considérations politiques génériques concernant les enfants migrants indépendants et ceux qui migrent avec leurs familles

Tout en reconnaissant que des facteurs spécifiques au contexte devront être pris en compte, le présent examen des migrations d'enfants indépendants et de celles des familles présente quelques perspectives communes et montre qu'il y a un certain nombre de considérations – dans un contexte de travail des enfants – concernant les actions futures pour les deux groupes.

En développant davantage des politiques efficaces en matière de migrations et de travail des enfants, il est essentiel de maintenir la clarté conceptuelle: Il faut distinguer les migrations volontaires des enfants, avec ou sans leurs parents, de la traite des enfants, même si les premières peuvent parfois se solder par la seconde.

Alors que les efforts pour mettre fin à la traite des enfants sont essentiels et doivent comprendre une composante d'application de la loi, des politiques plus larges en matière de migrations et de droits des enfants devraient reconnaître qu'il **est légitime que les enfants au-dessus de l'âge minimum légal d'admission à l'emploi cherchent des opportunités d'emploi**⁸⁰. S'il n'y a pas de travail décent dans leurs lieux d'origine, ces jeunes sont susceptibles de chercher des opportunités ailleurs. Ces enfants – et ceux en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi qui se déplacent – devraient être considérés particulièrement vulnérables à l'exploitation et au travail des enfants, en particulier lorsqu'ils migrent au-delà des frontières nationales. Il faut des programmes allant au-delà de ceux qui se focalisent sur la traite des enfants pour atteindre ce groupe.

Actuellement, les lois sur les migrations de la plupart des pays ne contiennent rien sur les droits des enfants et même les politiques de protection des droits des enfants de la plupart des pays ne tiennent pas compte des conditions et des besoins des enfants migrants⁸¹. Pourtant, **les lois et politiques dans les domaines des migrations, des droits des enfants et du travail des enfants devraient attacher une attention particulière aux enfants migrants aux niveaux tant interne qu'international.**

Comme la plupart des migrants finissent dans l'économie informelle, l'exploitation pourrait être plus facilement contrée si l'on s'efforçait de **régulariser l'économie informelle, en particulier dans l'agriculture et dans le travail domestique**. On trouve parmi les autres mesures destinées à améliorer la protection sur le lieu de travail **d'améliorer les capacités des travailleurs migrants – y compris celles des jeunes migrants – de constituer des associations d'aide et de placement**⁸². **Accéder aux syndicats, y adhérer ou s'associer avec eux** est un autre moyen d'assurer la protection et de garantir les droits des travailleurs, y compris les droits des travailleurs migrants. L'article 2 de la convention n° 87 de l'OIT stipule: «*Les travailleurs (et les employeurs), sans distinction d'aucune sorte, ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières*». Ainsi, les migrants, y compris les enfants migrants qui ont l'âge légal d'admission à l'emploi, ont le droit de s'affilier à un syndicat ou, du moins, de s'associer à l'un d'eux, et de bénéficier des services de protection offerts.

Comme déjà dit, des millions de personnes migrent et le nombre des jeunes migrants devrait augmenter dans la plupart des pays en développement, en raison de l'accroissement de la population, combiné avec des possibilités restreintes de développement et d'emploi sur place. Etant donné cette projection et le droit à un travail décent des enfants au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi (souvent la proportion la plus élevée des enfants migrants indépendants)⁸³, **une part**

⁸⁰ Selon la convention n° 138 de l'OIT et la législation nationale de bien des pays, les enfants peuvent travailler (en effectuant des travaux non dangereux dans des conditions non dangereuses) dès l'âge de 15 ans (14 dans certains pays).

⁸¹ Assemblée générale des Nations Unies (A/HRC/11/7).

⁸² Au lieu de destination, il y a des groupes de migrants créés sur la base d'un lieu d'origine commun.

⁸³ McKenzie, 2008. Aussi dans BIT: *Child labour and the urban informal sector in Uganda*, Genève, 2004; Thorsen, 2005; et S. Yaqub: *Child migrants with and without parents: Census-based estimates of scale and characteristics in Argentina, Chile and South Africa*, IDP n° 2009-02, Florence, Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, février 2009 – pour les divers pays qu'ils étudient. Aucune étude suggérant une meilleure représentation des enfants plus jeunes n'a été trouvée.

de la gouvernance des migrations devrait se focaliser sur l'assurance de migrations sûres – et si possible internes – de ce groupe pour du travail décent, plutôt que les arrêter. Ceci devrait inclure des services de placement professionnel et de migration abordables, rapides et transparents, ainsi que l'agrément, l'enregistrement et le suivi des agences impliquées dans le recrutement ou la facilitation des migrations de main-d'œuvre. De même, la gouvernance des migrations de main-d'œuvre devrait comprendre l'attention apportée aux enfants: **les systèmes de suivi des agences de recrutement et les mécanismes d'inspection du travail devraient être sensibilisés** aux enfants migrants et aux questions relatives au travail des enfants, notamment au lieu de destination, dans les secteurs où les travailleurs migrants sont prédominants. De surcroît, **la clarté des rôles et responsabilités dans l'application de la loi** devrait être accrue, tout comme devrait l'être la clarification des rôles complémentaires que la police, les inspectorats du travail, les travailleurs sociaux et la société civile peuvent jouer en matière de protection des jeunes travailleurs. Lorsque les migrations se font au-delà des frontières nationales, il est aussi essentiel que **les pays d'origine et de destination coordonnent** leur gouvernance conjointe des migrations.

Tout en investissant dans une gouvernance améliorée des migrations, il est essentiel de faire progresser **l'emploi des jeunes** pour les garçons et les filles en âge de travailler – en particulier dans les **zones rurales** – et de s'occuper des inégalités entre les sexes en fournissant du développement des compétences et des opportunités d'emploi aux filles au-dessus de l'âge minimum légal de travailler.

Les entreprises peuvent aussi être impliquées dans la lutte contre le travail des enfants parmi les migrants. Leurs politiques de **responsabilité sociale de l'entreprise** devraient garantir que les enfants migrants ne deviennent pas des enfants travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises peuvent mettre en place et communiquer des politiques claires contre le travail des enfants au sein de leur chaîne d'approvisionnement et suivre les progrès de la mise en œuvre de la politique, en accordant une attention appropriée au risques particuliers de travail des enfants parmi les communautés migrantes, et garantir des remèdes efficaces lorsque du travail des enfants est détecté. Elles peuvent intégrer leur politique sur le travail des enfants à leurs opérations et concentrer la production dans l'économie formelle. Les sociétés qui recourent à des agences de recrutement de main-d'œuvre peuvent choisir de travailler avec celles qui disposent de moyens de protection forts contre l'utilisation du travail d'enfants migrants ou aider ces agences à développer ces moyens de protection. Elles peuvent fournir de la formation sur le travail des enfants et les enfants migrants dans leurs entreprises et avec leurs partenaires professionnels, ainsi que soutenir les efforts nationaux contre le travail des enfants dans les pays où elles sont actives.

Beaucoup d'enfants migrants ont une éducation et des compétences limitées à leur départ, ce qui les conduit à des travaux peu spécialisés dans l'économie informelle. Le soutien de l'État, sous forme de subventions ou de bourses, pourrait permettre aux enfants de profiter des opportunités éducatives, reportant la migration et obtenant un meilleur travail lorsqu'éventuellement ils migrent⁸⁴. Enfin, les enfants

⁸⁴ Au Bangladesh, des subventions et des bourses de l'État ont permis aux enfants d'ajourner leur décision de migrer, en particulier dans les zones rurales pauvres. (Development Research Center on Migration Globalisation & Poverty, 2009).

travailleurs dans tous les secteurs tireraient profit du développement et de l'amélioration des programmes éducatifs, en particulier dans les zones rurales⁸⁵. **L'accès à une éducation gratuite et de qualité**, avec des programmes qui tiennent compte des besoins changeants du marché du travail, donnerait aux enfants des alternatives attrayantes à la migration.

Afin de réduire l'exclusion sociale et améliorer par conséquent l'accès aux services de base, il est important de **s'occuper du manque d'enregistrement des naissances** de quelque 15 millions d'enfants qui sont en conséquence vulnérables à l'exploitation, surtout lorsqu'ils migrent. Ceci va dans le sens de l'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, selon lequel chaque enfant a le droit dès sa naissance à un nom, ainsi que le droit d'acquérir une nationalité. Au-delà d'aider à prévenir l'exploitation, l'enregistrement de la naissance est importante car elle facilite la détermination des origines d'un enfant et la confirmation de sa nationalité, lorsqu'on étudie des cas spécifiques et l'on organise le rapatriement des enfants migrants.

De plus, les réponses devraient inclure des **initiatives de sensibilisation ciblées** sur les migrants, enfants et familles, aux périodes de l'année où beaucoup de migrants sont en route (c'est-à-dire entre les saisons de récoltes) et peut-être aussi lors de la Journée internationale des migrants (le 18 décembre).

Pour s'occuper du travail des enfants résultant de catastrophes naturelles et de conflits, par exemple parmi les enfants déplacés internement, **les migrations des enfants et le travail des enfants devraient faire partie des plans de réponse aux catastrophes**.

En dépit du nombre croissant de données relatives aux effets des migrations sur les enfants, il reste des lacunes importantes dans les connaissances à disposition et il faut approfondir l'analyse des **corrélations entre les migrations et le travail des enfants**. Il y a besoin d'un **programme de recherche coordonné**, fondé sur des **normes de recherche** qui fassent attention à la participation des enfants, et des méthodes qui rendent les enfants migrants (ventilés par âge et par sexe) ainsi que l'exploitation potentielle des garçons et des filles plus visibles lors de la récolte de données.

Dans les **études sur la main-d'œuvre et sur le travail des enfants**, les enfants migrants disparaissent souvent des statistiques agrégées. Il faudrait s'efforcer de déterminer le nombre d'enfants travailleurs par secteur qui ont migré de partout et les taux de travail des enfants parmi les enfants travailleurs migrants. Si possible, il conviendrait de mener des recherches de suivi pour déterminer les raisons des migrations, ainsi que les vulnérabilités auxquelles les enfants sont exposés en cours de migration.

Tout en reconnaissant que les modalités des migrations et les réactions des gouvernements dépendent du contexte, il serait aussi profitable à la qualité des services de protection offerts **que les politiques nationales soient examinées systématiquement** pour déterminer dans quelle mesure elles s'appliquent au travail

⁸⁵ Voir BIT: *Rural Skills Training: A Generic Manual on Training for Rural Economic Empowerment (TREE)*, Genève, 2009.

des enfants parmi les migrants, ainsi que leur impact. Les décideurs politiques partout dans le monde et aux divers niveaux pourraient profiter encore davantage d'un meilleur partage des connaissances, éventuellement via une centrale de partage d'informations à laquelle contribueraient les décideurs politiques, des universitaires et des praticiens.

Considérations politiques spécifiques concernant les enfants qui migrent avec leurs parents

Afin de réduire le risque que des enfants migrant avec leurs parents ne finissent dans le travail des enfants, il est fondamental qu'ils aient accès aux services sociaux, y compris l'éducation, indépendamment du statut de leurs parents en matière d'immigration. Ceci est conforme au droit international, qui stipule que tous les enfants ont le droit à l'éducation⁸⁶.

Il est particulièrement important pour les enfants migrants de fréquenter l'école, ce qui les aidera à s'assimiler, à apprendre la langue locale et à obtenir des connaissances et des compétences qui les aideront à atteindre de meilleurs emplois et à échapper au piège du travail des enfants et de la pauvreté. Dans le cas des migrants saisonniers, il est essentiel que des possibilités d'éducation de base de bonne qualité soient offertes près des lieux de travail des familles migrantes.

Alors qu'il est essentiel de déployer des efforts pour investir dans l'éducation des enfants migrants, il faut reconnaître que même dans un scénario où l'enfant est un citoyen légal par droit de naissance⁸⁷ (même si ses parents peuvent être des «sans papiers»), cet enfant peut avoir des **barrières à franchir** pour accéder effectivement à cette éducation. On trouve parmi ces barrières la peur des parents d'être déportés, le manque d'argent pour payer l'école, le manque de carte d'identité ou la barrière linguistique⁸⁸.

Considérations politiques spécifiques au sujet des enfants migrants indépendants

Aussi important qu'il soit de protéger les enfants migrants, il est tout aussi important de mieux **leur permettre de se protéger eux-mêmes**, notamment lorsque les États échouent dans leurs devoirs de protection. Ceci est particulièrement pertinent dans des situations où les structures des États sont faibles. Les gouvernements, les agences internationales et d'autres entités devraient fournir aux enfants des informations et des ressources sur les dangers qui existent et sur ce qu'il faut chercher. Les enfants devraient également être informés de leurs droits fondamentaux, comme le droit d'être protégés contre le travail des enfants (y compris la notion d'âge minimum d'admission à l'emploi), le droit à l'éducation et à un travail décent, et la protection contre le travail forcé. Il est tout aussi important que les

⁸⁶ Pour des exemples du droit international, voir l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'article 30 de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

⁸⁷ J. Preston: «Citizenship From Birth is Challenged on the Right», dans *New York Times*, 6 août 2010.

⁸⁸ Plate-forme pour la Coopération internationale sur les Sans-papiers (PICUM): *Rapport du deuxième séminaire «Fighting Discrimination-Based Violence Against Undocumented Children»*, Bruxelles, 2008.

enfants reçoivent une formation en compétences de vie, comprenant des aptitudes à l'autoprotection et la construction de confiance en soi, ainsi qu'une formation professionnelle et de l'éducation. Des brochures telles que *Aware and be prepared* (Conscients et préparés), produite par un projet de l'IPEC en Chine sont un exemple de la mise à disposition des enfants de conseils et d'informations spécifiques au contexte et peuvent contribuer à améliorer l'autoprotection⁸⁹.

Afin d'assurer une préparation adéquate et une formation pertinente, les **employeurs** du lieu de destination devraient, si possible, être **impliqués** dans la formation préparatoire des migrants au-dessus de l'âge minimum légal d'admission à l'emploi.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, un exemple de voie à suivre nous est donné par le «Plan d'action de la Commission européenne», adopté le 6 mai 2010, qui en appelle à une protection accrue des mineurs non accompagnés qui pénètrent dans l'Union européenne⁹⁰. Le Plan d'action quadriennal pour 2010-2014 dit que l'UE doit adopter des normes plus solides pour protéger les enfants qui se rendent seuls en Europe. Selon Cecilia Malmström, Commissaire européenne chargée des affaires intérieures: *«L'Europe doit prendre des mesures immédiates pour s'occuper des mineurs non accompagnés, qui sont les victimes les plus exposées et les plus vulnérables des flux migratoires. Ce plan d'action vise à mettre en place une approche commune et coordonnée, de manière à relever un défi qui devrait prendre de l'ampleur au cours des prochaines années. Il est primordial que tous les États membres s'engagent à offrir aux mineurs non accompagnés le bénéfice de normes élevées en matière d'accueil, de protection et d'insertion.»*⁹¹.

Enfants laissés pour compte par des parents migrants et gestion des transferts d'argent

La migration des parents et l'argent qu'ils envoient à la maison pourraient réduire le besoin de travail des enfants et, bien que tout un ensemble d'études confirment que les transferts d'argent ont joué un grand rôle dans l'allongement de l'éducation, en particulier chez les jeunes enfants, des études sur leur impact sur les enfants plus âgés sont moins concluantes. Il faut d'autres recherches pour déterminer dans quelles circonstances les migrations parentales peuvent être bénéfiques pour les enfants et réduire leur implication dans le travail des enfants. Ces recherches doivent inclure des dimensions d'âge et de genre, et cette dernière dimension devrait se pencher en particulier sur l'impact des migrations paternelles et maternelles.

Des recherches exploratoires sont de surcroît nécessaires pour déterminer comment atténuer les effets secondaires négatifs de l'absence des parents, peut-être en explorant l'assistance sociale aux enfants laissés pour compte, en étendant des programmes d'assistance aux enfants et en apportant des conseils aux membres de la famille élargie et aux tuteurs.

⁸⁹ IPEC: *Aware and be prepared (16-24)*. Pour des filles âgées de 16 à 24 ans. Beijing, BIT, 2006.

⁹⁰ Commission européenne: *Plan d'action pour les mineurs non accompagnés*. Bruxelles, 6 mai 2010.

⁹¹ Commission européenne: *La Commission européenne demande une protection accrue des mineurs non accompagnés qui entrent dans l'UE*. Bruxelles, 6 mai 2010.

Les services de formation et de conseil concernant l'utilisation des transferts d'argent et un plan d'épargne pour les tuteurs des enfants laissés pour compte peuvent aussi aider à augmenter les bénéfices des envois d'argent pour les enfants laissés pour compte, particulièrement si les transferts d'argent sont utilisés pour prolonger une éducation de qualité.

En conclusion, les États doivent équilibrer les politiques de migration et leurs obligations aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et des conventions sur le travail des enfants de l'OIT. Le présent document offre un ensemble de considérations politiques sur les voies à suivre, y compris dans le monde du travail. En dépit du nombre croissant de preuves relatives aux effets des migrations sur les enfants, il reste des lacunes importantes dans les connaissances à disposition et il faut approfondir l'analyse des liens existants entre migration et travail des enfants.